

# 24/03/09

# MEETING CRISE FINANCIÈRE

Nous nous engageons pour une **CHARTRE POUR UN NOUVEAU FUTUR FINANCIER**. Quel futur?

## 1. EN SÉCURITÉ DANS SON EMPLOI

Le personnel dans le secteur des finances a droit à un emploi stable et de qualité. Les travailleurs ne peuvent pas être ballottés au gré des activités spéculatives résultant d'une propension irresponsable à réaliser des bénéfices sans cesse plus importants et un rendement excessif.

Le travail dans le secteur financier doit intervenir dans le cadre d'un emploi décent, accompagné de bonnes conditions de travail et de rémunération qui soient le prix correct pour le travail que nous prestons.

## 2. TRANSPARENT ET HONNÊTE POUR LA CLIENTÈLE

Une relation fiable avec les clients dans laquelle le personnel n'ait pas à se sentir mal à l'aise. Une relation avec la clientèle qui fasse la clarté sur les risques réels des produits financiers, sur la nature et l'affectation précise de ses économies.

Les clients ont le droit de savoir où va leur argent. Les clients doivent aussi avoir leur mot à dire sur la façon dont ils veulent être approchés. Les clients doivent pouvoir demander des garanties concernant la destination de l'argent qu'ils confient aux établissements financiers. Si les produits sont transparents, le personnel pourra aussi être transparent vis-à-vis des clients.

Le grand public doit lui-même être mieux formé quant à la manière dont il place son épargne et assumer aussi une entière responsabilité au sujet de ses choix.

## 3. ETHIQUE DANS SON BÉNÉFICE

Les bénéfices doivent être fondés sur des activités économiques réelles et non sur des dérivés de toute nature dont les risques réels sont à peine connus. De surcroît, les activités économiques doivent être justifiées sur le plan de l'éthique, ce qui suppose qu'elles soient respectueuses pour l'homme, l'environnement et le travail. A cet égard, la politique d'investissement doit être transparente et contrôlable.

## 4. DURABLE DANS SA POLITIQUE

Les entreprises financières sont par excellence le véhicule de l'économie. Le secteur est donc aussi en mesure de piloter l'économie. En coopération avec les pouvoirs publics, il est dès lors possible de mener une politique d'investissement visant à mettre en œuvre une économie verte et solidaire. A cet égard, il convient de réserver une part beaucoup plus importante au soutien positif de projets économiques durables. De cette façon, le secteur contribuera à la construction d'un futur meilleur pour tout un chacun. Le choix en faveur de projets moins polluants, moins destructeurs de l'environnement et moins énergivores concourt à une économie durable.

## 5. SOCIAL DANS SA CONCERTATION

La concertation dans le secteur doit couvrir tous les membres du personnel dans leurs conditions de travail et de rémunération. Les CCT servent à réaliser des accords solidaires d'une façon maîtrisable mais surtout équitable. Un dérapage des conditions de travail et de rémunération en dehors des CCT ébranle la concertation réelle et hypothèque la solidarité entre les travailleurs.

En outre, pour faire obstacle au dumping social, tous les travailleurs occupés en pratique dans le secteur financier doivent être inclus dans la concertation du secteur des finances.

La concertation sociale doit être fondée sur la confiance et sur une information honnête. Une meilleure reconnaissance de cette concertation dans les grandes et les petites entreprises est absolument indispensable.



# 24/03/09 MEETING CRISE FINANCIÈRE

## 6. AYANT SA CROISSANCE PROPRE

Les entreprises financières doivent croître de leur propre force et selon le principe du « bon père de famille ».

Des fonds propres plus solides en proportion raisonnable par rapport à l'endettement doivent être les garants d'une moindre exposition aux risques et prévenir les plans d'expansion irréels. La croissance doit être fondée sur des bases saines et non reposer sur des risques déraisonnables et l'endettement.

## 7. ENGAGÉ SOCIALEMENT

Les entreprises financières doivent leur existence à l'épargne que les citoyens et les entreprises leur confient. Les entreprises financières réutilisent cet argent pour faire des bénéfices. Elles ont donc des obligations sociétales. Elles doivent contribuer au développement du pays dans tous ses aspects et donc concourir à réaliser l'emploi, la culture, le bien-être et la prospérité pour chacun. Les entreprises financières ne peuvent pas seulement « pomper » l'argent de la société, elles doivent aussi assurer un retour. Le soutien de projets culturels, sociaux, écologiques et sociétaux multiples doit faire l'objet d'une plus grande attention.

## 8. POUR UNE PLUS-VALUE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Les entreprises financières doivent contribuer à l'économie locale, quel que soit l'endroit où elles s'établissent. Les cow-boys comme la Kaupthingbank, qui n'offrent pas ou guère d'emplois ou de services, mais qui lancent des taux d'intérêt élevés, créent une fausse concurrence. Les entreprises financières doivent contribuer d'une même manière à la prestation des services collectifs auxquels la population a droit. Pas de bataille de concurrence débridée qui mette constamment le personnel et les entreprises sous pression et qui empêche le développement de vastes réseaux d'agences.

## 9. OUVERT SUR LE MONDE

Les entreprises financières peuvent parfaitement être organisées sur le plan international sur la base de leur propre force. Elles doivent souscrire à cet égard aux principes de « travail décent » et propager le droit à la concertation collective.

La croissance des entreprises doit s'accompagner de la croissance de la concertation sociale. Le secteur financier belge doit dès lors prendre les devants en matière de développement de la concertation sociale européenne, tant sur le plan sectoriel qu'au sein des entreprises. Un véritable dialogue débouchant sur des engagements et des accords réels doit permettre la mise en œuvre d'une réglementation plus uniforme et surtout plus sociale en Europe.

## 10. RENTABLE, DANS UN ÉQUILIBRE SAIN ENTRE PERSONNEL, CLIENTS ET ACTIONNAIRES.

Une entreprise doit pouvoir faire des bénéfices, mais elle doit aussi dépenser ces bénéfices dans un équilibre harmonieux. Si les bénéfices sont la résultante des efforts de tous les travailleurs d'une entreprise, une partie de ces bénéfices doit aussi leur revenir. Les clients et les actionnaires ont également droit à leur part proportionnelle des bénéfices. Des exigences de rendement de 14% par action sont cependant inconcevables et ne peuvent que donner lieu à une gestion d'entreprise forcée. Des attentes radicalement plus raisonnables en matière de bénéfices doivent permettre une gestion d'entreprise plus normale et ainsi au personnel, aux clients et aux actionnaires d'intervenir et de partager le gâteau paisiblement, durablement et dans une perspective à long terme.

